

Paris,
Le 1^{er} juillet 2014

Reclassement des orthophonistes hospitaliers : Rendez-vous obtenu au Ministère de la Santé le 17 juillet.

Les orthophonistes attendent maintenant une ouverture réelle des négociations !

Le Ministère de la Santé a refusé par deux fois d'écouter les arguments de l'ensemble des représentants des salariés des hôpitaux publics (lors de deux réunions successives du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière) pour un juste reclassement des orthophonistes.

Pour rappel, alors qu'elle a reconnu les compétences des orthophonistes au grade Master en janvier 2013, la ministre de la Santé veut imposer un reclassement dangereusement insuffisant, très éloigné des professions reconnues au même niveau.

Cette persistance d'un « sous-reclassement » qui n'a même pas été justifié (et comment pourrait-il l'être ?) reste incompréhensible à l'intersyndicale des orthophonistes dans le contexte de forte tension démographique, de nombreuses vacances de postes, de pénurie de soins orthophoniques dans les hôpitaux.

Les patients ne sont d'ores et déjà plus égaux : selon l'hôpital public dans lequel ils sont accueillis, il n'y aura pas forcément de professionnel qualifié pour leurs troubles du langage, de la déglutition, de la communication... toutes ces compétences avancées pour lesquelles les orthophonistes sont maintenant reconnus au grade Master, en cinq années universitaires.

Nous avons pu obtenir un nouveau rendez-vous le jeudi 17 juillet au Ministère de la Santé, mais nous n'accepterons plus d'être devant un mur.

Nous exigeons maintenant que le gouvernement prenne ses responsabilités devant la dégradation irresponsable des soins hospitaliers.

Tous les orthophonistes sont aujourd'hui déterminés à défendre l'avenir de leur profession dans les hôpitaux, à défendre un égal accès aux soins partout sur le territoire.

Notre volonté tenace, constante et unie a motivé notre combat pour obtenir une formation universitaire et une reconnaissance justes : c'est cela qui continue d'animer la volonté de tous les orthophonistes, quels que soient leurs modes d'exercice, pour obtenir un reclassement correspondant à leur niveau de compétences à l'hôpital.

La Fédération Nationale des Orthophonistes au sein de l'intersyndicale des orthophonistes est prête depuis longtemps à ouvrir les négociations, nous n'accepterons plus d'attendre.

Plus d'informations sur www.fno.fr

**Fédération Nationale
des Orthophonistes**

145, Bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. 01 40 35 63 75
Fax. 01 40 37 41 42

fno@wanadoo.fr

www.orthophonistes.fr